

Conseil de Quartier « le village »
Compte rendu N°13
Réunion du 03/10/2016

Etaient présents :

Stéphane Lambert, Conseiller Municipal.
Marouen Touibi, Conseiller Municipal,

Laurent Renevier, président
Delphine Beaufiles, vice présidente,
Véronique Davoult, secrétaire,
Magali Kefi, membre élu,
Guy Huguet, membre élu,

Micheline Dely, représentante du conseil des seniors,
Eric Gautier, représentant du secteur économique,
Jean Grévin, représentant du secteur associatif,

Absents, excusés :

Nathalie Privé, membre élu
Mathieu Bricou, représentant du conseil des jeunes,

Ordre du jour :

- 1°) Retour sur la réunion de présentation aux conseils de quartiers du projet de plan de zonage et de règlement du projet de révision du PLU 30 août :
- 2°) La rue de Villacoublay
- 3°) Circulation sur la rue Aristide Briand
- 4°) Réhabilitation de l'église St Denis
- 5°) Tableau de suivi des demandes à la mairie
- 6°) Lettre du quartier
- 7°) Questions diverses

1°) Retour sur la réunion de présentation aux conseils de quartiers du projet de plan de zonage et de règlement du projet de révision du PLU 30 août :

3 membres du conseil de quartier du Village étaient présents.

Toutes les informations sont contenues dans le document qui nous a été envoyé par la mairie (voir le document joint en annexe 1).

Il n'y aura finalement pas d'extension de constructions dans la zone militaire de la pointe ouest.

Quand la municipalité aura préempté les parcelles de l'entrée de Vélizy, vers l'Orée du Bois, des travaux seront effectués pour améliorer les abords.

Concernant le village, il est prévu un abaissement des hauteurs de constructions à 9 mètres de faitage.

La rue Richet a été intégrée à la zone du Village sur le PLU afin de la sanctuariser comme zone pavillonnaire.

Le projet de limitation des constructions à 100m² au sol inquiète un peu les membres du conseil de quartier. Il semblerait plus logique d'avoir une emprise au

sol qui soit fonction de la surface du terrain : limiter à 100 m² l'emprise au sol sur un terrain de 250 m², ce n'est pas la même chose que sur un terrain de 500 m². Marouen Touibi rassure en spécifiant que les projets sur les grandes parcelles seront étudiés au cas par cas en commission ⁽¹⁾. Il précise toutefois que l'emprise ne peut dépasser 40% de la surface du terrain sur les grandes parcelles. Il existe donc bien plusieurs paramètres.

La construction d'une structure anti-bruit le long de l'autoroute est intégrée dans le PLU.

La région a également accepté de limiter à 90 km/heure la vitesse sur l'autoroute, le long de Vélizy, ce qui devrait réduire les nuisances sonores.

Quelques dates de consultations publiques ont été annoncées.

(1) Il semble difficilement concevable que l'Urbanisme puisse valider des projets ayant une emprise au sol supérieure à 100 m² car dans ce cas le pétitionnaire (celui qui a fait une demande de permis de construire) pourrait s'exposer à des recours éventuels des voisins si cette règle des 100 m² du nouveau PLU n'est pas respectée.

2°) La rue de Villacoublay :

La cohabitation piste cyclable/parking/rue, entre le café de la Mairie et le Babillard est assez problématique, surtout lors des passages de bus.

Stéphane Lambert demande s'il s'agit d'un sentiment d'insécurité ou d'une réelle mise en danger ?

Il s'avère, qu'en effet, cela relève plus du sentiment, les cyclistes n'étant pas habitués à rouler à contre sens dans une rue étroite.

Les associations de cyclistes, consultées, avaient validé le projet.

Un membre demande pourquoi la piste cyclable n'a pas été envisagée côté forêt, puis rue Paul Fort ?

L'objectif étant de réduire la vitesse de circulation, le dispositif rue de Villacoublay fonctionne, à condition que les automobilistes jouent le jeu et laissent la priorité aux cyclistes. Peut-être qu'un panneau signalant ce dispositif à l'entrée de la rue de Villacoublay serait utile pour alerter les automobilistes. Un panneau stop à l'aplomb de la rue Richet serait également bienvenu.

Réduire les places de parking le long de la rue de Villacoublay n'est pas envisageable. Par contre, il faut faire respecter l'interdiction de stationner sous les cèdres, ces places étant maintenant réservées à la piste cyclable.

La plupart des passages piétons sont également à revoir rue de Villacoublay.

La piste cyclable s'arrête un peu abruptement au carrefour rue Tarron/rue de Villacoublay. Stéphane Lambert explique qu'on ne peut pas matérialiser tout le circuit, mais ajoute que d'autres phases de piste cyclable sont prévues ultérieurement, vers le mail en particulier.

3°) Circulation de la rue Aristide Briand :

Il s'agit du tronçon entre l'église St Denis et le carrefour Tarron/Villacoublay/Boyer.

Le coussin berlinois existant sur une seule voie n'empêche aucunement les motos de circuler à grande vitesse, car elles le contournent.

Un passage piéton surélevé est demandé depuis longtemps sur ce tronçon. Sa situation exacte est à définir, mais il faut qu'il soit construit sur toute la largeur de la chaussée.

Un projet, proposé par un des membres du conseil de quartier est adopté par le conseil (voir le document joint en annexe 2), il sera donc soumis aux services municipaux.

Un détecteur de vitesse sur le feu tricolore devant la boulangerie a été installé et sera prochainement opérationnel.

Des membres du conseil se proposent de faire un comptage de véhicules dans la rue, sur le tronçon concerné un matin entre 8 et 9 heures et un soir entre 17h30 et 19h30.

4°) Réhabilitation de l'église St Denis :

Une habitante, Madame Lerouge, qui avait fait un projet il y a quelques années, accepte de le communiquer au conseil de quartier. Bruno Drevon serait également favorable à ce qu'une action, qui revaloriserait ainsi le patrimoine de la ville, soit mise en œuvre.

Mme Lerouge a expliqué que dans les années 70, lors de la construction de la nouvelle église St Jean Baptiste, l'Evêché avait donné l'église St Denis à la ville, en contrepartie de la gratuité de certaines charges et taxes. Il faudra donc se mettre en relation avec tous ces partenaires pour voir comment faire évoluer ce projet de réhabilitation et trouver une nouvelle affectation à cet édifice historique.

5°) Tableau de suivi des demandes des riverains aux services municipaux :

Voir le tableau en annexe.

- Remonter le miroir de la rue des chalets afin d'empêcher les enfants de le bouger.

6°) Lettre du Conseil de quartier :

Les thèmes à aborder sont répartis entre les différents membres :

- Le PLU et ce que cela implique pour les habitants (Eric)
- La rue aux enfants (Magali)
- La fête des voisins (Véronique)
- Les événements à venir : vide grenier, le village des saveurs (Guy)
- Les aménagements de la rue de Villacoublay (Jean)
- Les projets d'aménagements rue Aristide Briand (Laurent)
- Les projets rue Richet (Delphine)

7°) Questions diverses :

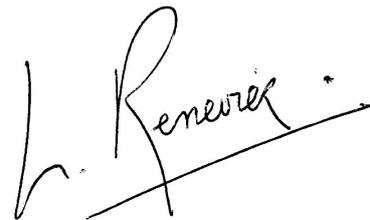
- Stationnement rue Richet : Il est proposé de matérialiser le stationnement à cheval sur le route et le trottoir des 2 côtés de la rue, mais c'est à double tranchant, car cela risque d'inciter encore plus de véhicules à s'y garer, donc d'aggraver encore le phénomène, et les habitants de la rue n'y sont pas favorables. La solution serait peut-être de réserver un des 2 côtés de la rue au

seul usage des riverains, qui auraient un macaron d'autorisation. C'est à la mairie de donner son accord. Un panneau existe pour ce genre de situation. Si toutefois il n'est pas possible d'obtenir un stationnement réservé aux riverains, il faudrait envisager une tolérance plus adaptée pour les habitants de la rue.

- Stationnement rue du Lavoir : il est également problématique, surtout depuis l'extension de la maison Jarousse.
- Le buraliste a nettoyé une partie de ses volets roulants et a reçu un courrier de mise en demeure de terminer les travaux de nettoyage, qu'il a jugé peu agréable. Un membre du conseil de quartier ajoute qu'il serait souhaitable que la propriétaire des locaux nettoie également les graffitis qui sont sur le mur droit du tabac ; Il serait agréable que tout soit propre dans le Village.
- L'ascenseur de la gare de Viroflay Rive Gauche est souvent en panne, ce qui bloque complètement les personnes à mobilité réduite.
- Le vide grenier du Village : il est prévu le 25 juin 2017. Le circuit est en cours de réflexion.
- Le village des saveurs est prévu au Village le samedi 13 mai 2017.
- Des habitants du quartier signalent que la place Dautier est souvent sale ainsi que le parking public.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 1^{er} décembre 2016 à 20h30 à la résidence Madeleine Wagner.

Laurent Renevier
Président

A handwritten signature in black ink, reading 'L. Renevier', written over a horizontal line.